mplaire
Les détails
uniques du
vent modifier
t exiger une
le de filmage

d/
es

xed/
piquées

/
ntaire

ed by errata
filmed to

ement
a, une pelure,
le façon à
ble.

x



32X

QUE

[no. 7]

9

LA

# QUESTION DU TABAC

[1900]

# LA QUESTION DU TABAC.

(INDEX ALPHABETIQUE.)

# LA QUESTION DU TABAC.

---

Les libéraux font beaucoup de bruit avec la protection qu'ils prétendent avoir donnée à l'industrie du tabac canadien et s'attribuent le mérite du développement que cette industrie a pris au Canada depuis quelques années Comme pour le "Cold Storage" ils se croient volontiers les créateurs de cette culture nationale et, n'oubliant jamais en cela leurs petites affaires politiques et l'avancement de leurs intérêts ministériels, ils demandent au peuple de leur donner des votes en échange des bénéfices qu'ils disent lui avoir procurés.

Au moment des élections générales, il est bon de régler ses comptes et puisque le parti libéral prétend avoir tant fait pour les cultivateurs de tabac, nous avons le droit d'examiner de près leur conduite et leur politique.

Sans remonter trop loin dans l'histoire du Canada, il est facile de démontrer que ce sont de tout temps les conservateurs qui ont maintenu envers et contre tous les efforts des libéraux non-seulement la position mais l'existence même du tabac canadien comme produit national.

Sans les efforts de toute une génération d'hommes politiques conservateurs dévoués qui ont lutté courageusement pour empêcher l'annihilation de la culture du tabac canadien qu'on affectait de considérer comme une quantité négligeable, il ne se cultiverait plus depuis longtemps un seul pied de cette plante dans le pays.

Les conservateurs ont obtenu pour le tabac national un traitement spécial qui lui a permis de subsister.

Toutes les fois qu'ils ont demandé à favoriser le tabac canadien ils se sont heurtés au mauvais vouloir du parti libéral.

En 1878, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, quand l'hon. M. Laurier était ministre du revenu de l'intérieur. M. Bolduc qui était alors deputé de la Beauce, proposa l'abolition temporaire de tout droit sur le tabac récolté en Canada.

A cette occasion, tous les chefs conservateurs, l'hon. H. Langevin, M. Baby, M. Caron, l'hon. J. H. Pope se déclarèrent en faveur de l'abolition des droits qui pesaient sur le tabac canadien.

Quant aux chefs libéraux, que disaient-ils?

L'hon. M. Laurier disait en 1878:

" La province de Québec, en particulier, et toutes les provinces a l'est de Québec, ne peuvent pas produire de tabac en grande quantité pour la simple raison que leurs conditions climatériques ne sont pas favorables à la culture de cette plante. . . . Il n'est personne dans un pays civilisé qui prétende que le tabac devrait être exempt de taxes. . . . A l'heure actuelle, il n'est pas un pays civilisé qui oserait abolir ce droit d'accise et exempter le tabac de taxe." (*Débats 1878, p. 2147.*)

A la même époque, l'hon. M. Laflamme, un autre libéral important, disait :

" Le fait est que les droits sur le tabac devraient être augmentés, car sa consommation est préjudiciable à la santé de ceux qui s'y adonnent. Il ne saurait être imposé de taxe plus légitime et moins onéreuse. . . . La saisie devrait avoir lieu à chaque infraction de la loi. . . . La population n'est pas à même de comprendre le mérite réel de cette question." (*Débats 1878, p. 2153.*)

Les autres chefs libéraux, MM. Cartwright, Casgrain, deputé de l'Islet, et Paterson, ministre actuel des douanes ont parlé dans le même sens et la motion de M. Bolduc a été rejetée par un vote de 90 à 53.

Nous admettrons sans peine que les opinions parmi les libéraux sont maintenant forcément, un peu modifiées. Nos cultivateurs, par leur énergie, par leur travail, par leur industrie ont forcé ces messieurs à revenir sur leur opinion première.

Nous ne méconnaissons pas que l'industrie du tabac a pris depuis quelques années un développement considérable et que l'emploi du tabac canadien et sa consommation manufacturière se sont accrus d'une façon notable. Ceci ressort de chiffres qui ne sont pas discutables et que nous ne discuterons pas.

Ce que nous voulons prouver, c'est que le producteur de tabac canadien n'a pas reçu la protection à laquelle son industrie avait droit, protection utile et intelligente, non pas sur le papier seulement, mais bien effective et efficace.

Cette protection que réclamaient les producteurs de tabac canadiens, ils ne l'ont pas eue.

---

## Progres actuels de la Culture et de la Vente du Tabac Canadien.

Si l'on examine les documents publics on trouve les chiffres suivants qui doivent servir de base à la discussion.

En 1896-97, il est passé par les manufactures sous le contrôle du département de l'intérieur 690,000 livres de tabac canadien.

En 1897-98, il est passé 1,949,000 livres.

En 1898-99 il est passé 2,500,000 livres.

C'est un accroissement dont tout le monde se réjouira.

La production totale l'année dernière a été de 3 millions de livres.

Examinons maintenant comment cette augmentation a été obtenue et si le producteur en a retiré l'avantage qu'il devait en retirer.

# Promesses Liberales.

Lorsque les libéraux arrivèrent au pouvoir en 1896 les producteurs de tabac canadien demandaient anxieusement à être protégés au moyen d'un droit de douane imposé sur le tabac étranger introduit au Canada.

Ils représentaient que de cette façon l'industrie locale serait obligée d'employer pour sa fabrication du tabac canadien et que l'argent provenant de l'imposition de ce droit pourrait être employé à améliorer la production, à la rendre égale en qualité à l'importation et même au besoin à créer un article d'exportation.

Voilà ce que demandaient ceux qui s'adressaient au gouvernement pour faire modifier le traitement fiscal du tabac au Canada.

Ce n'était pas l'imposition d'une taxe simplement pour le plaisir de grossir le trésor public, contribuer aux promenades de M. Tarte à l'exposition, ni à l'entretien de sa commission féminine et de ses secrétaires de l'un et l'autre sexe, ni au grossissement du surplus, extravagant déjà, de sept millions et demi, c'était une mesure de protection réelle et palpable.

Et c'est justement ce que n'a pas donné de gouvernement.

Il a manqué à toutes ses promesses, d'abord en n'imposant pas un droit de douane comme on le lui demandait, mais en imposant un droit d'accise qu'on ne lui demandait pas.

Ensuite, au lieu d'employer l'argent provenant de l'impôt à améliorer la culture du tabac et à assurer l'avenir de cette industrie, il l'a gaspillé ou entassé dans un surplus inutile et improfitable.

---

# Douane ou Accise ?

On sait la différence entre la douane et l'accise, entre les douanes intérieure et extérieure.

La douane se paie aussitôt que les marchandises sont introduites dans le pays.

L'accise se paie lors que les marchandises introduites sortent des fabriques à l'état manufacturé.

C'est un droit de douane que demandaient sur le tabac importé les producteurs de tabac canadien et c'est un droit de douane qui fut décrété dans le tarif de 1897.

Le tabac importé devait payer en entrant dans le pays un droit de 10 cents la livre pour le tabac écottonné et 14 cents sur le tabac en feuilles brutes. Mais les choses ne restèrent pas longtemps en cet état, comme le demandaient les producteurs de tabac.

Des influences sérieuses furent exercées sur le gouvernement qui transforma le droit de douane en droit d'accise.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui les manufacturiers qui emploient du tabac importé ne paient les droits sur leur importation que lorsqu'ils sortent le tabac de leurs manufactures.

Ce changement très simple en apparence diminue de plus de 33 pour cent. l'efficacité de l'imposition.

En effet, le manufacturier peut n'employer qu'au bout de trois ou quatre ans le tabac qu'il a introduit au pays et il jouit ainsi de l'intérêt de l'argent pendant ce temps, c'est-à-dire de l'argent qu'il eût dû débourser si les droits s'étaient payés à l'entrée.

Ensuite, il profite des déchets qui servent sous toute nature et ne paient pas de droit.

Enfin il profite de la diminution de poids produite au cours de l'emmagasinage.

Il n'est donc pas exagéré de dire que par son action subséquente le gouvernement a diminué de 33 pour cent. au moins les avantages qu'il avait accordés d'abord.

Il est facile de voir là un instinct de soumission latente aux desseins de ceux qui exploitent l'industrie canadienne du tabac, et cet instinct s'est accentué encore dans des incidents récents.

On sait qu'au début de cette session, une députation de manufacturiers canadiens de tabac à fumer sont venus rencontrer le ministre du revenu de l'intérieur pour se plaindre de la concurrence que

leur faisaient les cultivateurs canadiens en vendant librement leur tabac sur le marché et ils ont demandé qu'un règlement soit passé en vertu duquel les cultivateurs ayant du tabac à mettre en vente ne pourraient en disposer que par l'entremise d'un marchand ayant un permis spécial de vente pour cet article.

C'était revenir à une antique législation datant de 1868, et mettant le producteur entièrement à la merci d'individus qui avant peu, seraient devenus les instruments des manufacturiers et auraient à leur gré et au gré de ces messieurs contrôlé l'échelle de prix du tabac canadien.

Au lieu de repousser avec indignation cette proposition comme il devait le faire, le gouvernement Laurier, a parlé de prendre la proposition en sérieuse considération.

L'affaire était tellement bien montée pour arriver à contrôler la production du tabac dans la province de Québec, que les manufacturiers avaient fait circuler dans les campagnes des agents salariés, qui persuadaient aux habitants de s'engager à ne vendre leur récolte de tabac qu'à des marchands munis d'une licence du gouvernement. Ils avaient recueilli beaucoup de signatures quand leur jeu a été dévoilé, et l'on réussit à empêcher d'autres signataires de s'y laisser prendre. Cependant, c'est avec ce document qu'ils avaient réussi à fausser l'esprit des ministres et à obtenir la considération de leur projet.

Il a fallu toute l'énergie et le dévouement des députés des comtés à tabac pour détourner de l'esprit du ministre du revenu de l'intérieur l'idée de considérer, ne fût-ce qu'une minute plus longtemps, le plan néfaste qu'on lui soumettait.

Mais il ne faudrait se fier à cette retraite du gouvernement qui en a fait bien d'autres, et qui est toujours revenu sur ce qu'il avait dit ou promis.

En veut-on un exemple?

Il n'y avait pas, du temps des conservateurs d'ennemis plus déclarés des droits d'accise pour le tabac que messieurs les libéraux.

Si on parcourt le "Hansard" on est étonné de voir l'éloquence qu'ils ont déployée contre les droits d'accise si minimes qu'ils fussent.

Si l'on se rapporte seulement aux Débats de 1883, on trouve en comparant ce qui s'est dit alors avec ce qui s'est fait de 1897 à 1898, un indice de la confiance que les cultivateurs de tabac canadien peuvent avoir dans les promesses, les engagements et les déclarations de notre premier ministre.

Personne ne s'entend mieux que lui à blaguer les habitants.

C'est pour cela sans doute qu'on l'appelle: la langue d'argent.

---

# Sir Wilfrid Laurier et les Droits d'Accise.

En 1883 lorsque les conservateurs abolirent les restrictions qui s'opposaient à la culture du tabac canadien et réduisirent les droits imposés sur cet article à un simple droit d'accise de 2 cents la livre pour le tabac passant par les manufactures ou vendu en rôle, on entendit dans les rangs libéraux de grand cris.

Ces hommes qui, étant au pouvoir, avaient refusé d'abolir les droits sur le tabac canadien protestèrent contre ces 2 cents qui étaient une réduction énorme sur les anciens droits.

Qu'on en juge.

En 1878 les libéraux imposaient sur le tabac canadien le même droit d'accise que sur le tabac étranger, c'est-à-dire 20 cents par livre.

En 1878 les libéraux tombèrent du pouvoir, dieu merci pour le Canada.

En 1880, sous les conservateurs, le droit d'accise sur le tabac canadien fut baissé à 14 cents la livre et maintenu à 20 cents sur le tabac étranger.

En 1881, encore sous les conservateurs, nouvelle réduction l'accise est baissée de 14 cents la livre à 10 cents pendant les deux premières années suivantes, et 8 cents ensuite.

Enfin en 1883, il y eut un remaniement complet des lois d'accise sur une résolution de l'hon. J. Costigan et toutes les restrictions imposées au commerce et à la culture individuelle du tabac furent enlevées pour ne laisser subsister qu'un droit d'accise infime, soit de 2 cents la livre.

C'est alors qu'on entendit crier les libéraux. Eux qui imposaient 20 cents, ils se révoltaient maintenant contre 2 cents.

C'est alors que l'hon. M. Laurier prononça à propos des droits d'accise un discours mémorable qui a un piquant particulier si on le rapproche du fait que Sir W. Laurier lui-même a, de ses propres mains en 1898, converti en droit d'accise un droit de douane qu'il avait créé en 1897.

Voici ce que disait l'hon. M. Laurier en 1883 à propos des droits d'accise en général :

" De toutes les taxes imposées sur les nations civilisées, il n'y en a pas de plus odieuses que les taxes d'accise, parce qu'il n'y en a pas qui empiètent autant sur la liberté du sujet. L'acte des douanes ne saurait lui être comparé sous ce rapport. L'importateur n'a qu'à enlever ses marchandises de la douane et il est débarrassé des douaniers; mais l'homme qui est obligé de payer un droit d'accise est forcé de vivre constamment en compagnie de l'employé de l'accise. Il est presque obligé de coucher avec lui. Ses marchandises sont sous clef et la clef n'est pas dans sa poche, mais dans celle de l'officier d'accise. Ses livres sont en sa possession, il est vrai, mais il faut qu'ils soient constamment sous le regard de l'officier d'accise, et en vertu des nouvelles dispositions de la loi il lui faut entrer ses marchandises par une certaine porte. Tout cela démontre qu'il n'y a pas de loi aussi tyrannique qu'une loi d'accise." (*Débats 1883, p. 612.*)

Dirait-on que c'est le même homme qui en 1898 convertit les droits de douane en droit d'accise et maintient sur le tabac canadien un droit d'accise de 5 cents la livre, quand il a *sept millions* de surplus?

Par la façon dont Sir W. Laurier a tenu parole à propos des droits d'accise, les cultivateurs voient quelle confiance ils peuvent

avoir en lui et en ses promesses lorsqu'il leur assure qu'il ne rétablira pas la vente par l'entremise forcée de marchands licenciés. Si quelques amis, bons souscripteurs d'élection et prêts à graisser la machine lui soufflent de rétablir ce système suranné et vexatoire, il s'empressera sûrement de le faire.

---

# Fausse Protection Liberale.

Les libéraux prétendent qu'ils ont protégé les cultivateurs et producteurs de tabac en imposant le droit supplémentaire de 10 et 14 cents que paient les tabacs étrangers.

Nous disons qu'il est faux qu'ils aient protégé et encouragé cette industrie nationale.

La protection qu'ils ont donné ne protège pas et si elle continue à s'appliquer comme elle s'applique actuellement, elle causera plus de tort à l'industrie de la production du tabac canadien que si l'on n'avait rien fait du tout.

Il est parfaitement vrai que les droits nouveaux imposés sur le tabac étranger ont rapporté $1,151,354 en 1897, mais a-t-on employé cet argent à l'avantage des cultivateurs de tabac ; cette taxe a-t-elle servi à leur avantage, en aucune façon?

On a simplement réussi à soulever contre le tabac canadien de nouveaux préjugés qui se sont exhalés devant le parlement en plusieurs occasions lorsqu'on a reproché au gouvernement cette nouvelle taxe et qu'on a dit qu'elle était créée simplement pour satisfaire les exigences d'une industrie impuissante.

Le gouvernement ne peut pas se plaindre que son acte soit interprêté de cette façon; c'est la seule interprétation possible.

Les cultivateurs de tabac n'ont jamais demandé au gouvernement de prendre dans les poches des fumeurs $1,151,354 pour les jeter dans

le gouffre des dépenses et les employer à payer les voyages de M. Tarte à Paris et autres lieux, ou bien pour les entasser avec les sept millions et demi que sous prétexte de surplus on arrache au peuple, en plus de ce qu'il faut raisonnablement pour mener convenablement les affaires du pays.

Ce n'est pas cela que voulaient ceux qui ont demandé l'imposition de ces droits, ils désiraient voir ces $1,151,354 employés à l'avantage de l'industrie, à l'amélioration des méthodes de culture et de préparation, à la sélection des plants et des graines de façon à donner à notre produit national non pas un élan factice, mais une plus-value réelle et durable dont tout le monde aurait profité, les ouvriers des villes comme ceux des champs.

Personne n'a la prétention de faire croire que l'industrie de la production du tabac au Canada n'a pas de progrès à faire et ne peut pas être améliorée. Le fait est que le Canada produit actuellement un article de qualité inférieure, non pas au point de vue de la consommation individuelle car il est bien évident que les habitués de ce tabac le préfèrent à des qualités côtées supérieures, mais pour la consommation générale. Actuellement ce n'est que le besoin et l'intérêt des manufacturiers qui imposent l'emploi du tabac canadien et qui produisent l'augmentation que l'on constate. Ce besoin est artificiel, la tâche à accomplir est de le rendre durable.

L'objet de la protection ne doit pas être d'encourager le cultivateur à produire beaucoup de tabac comme il en produit aujourd'hui; mais à en produire du meilleur d'abord et ensuite beaucoup de meilleur, afin de supplanter par la valeur seule de ses produits les tabacs que l'on importait avant des Etats-Unis.

C'est alors qu'on verra surgir une activité considérable dans la culture du tabac et que tout le monde sera rémunéré des sacrifices qu'on se sera imposé; il y aura plus d'ouvriers employés, et on fumera de meilleur tabac, à meilleur marché.

Mais pour cela il ne faut pas que MM. Fielding ou Tarte empêchent les $1,151,354 payés par le bon contribuable et s'en servent pour leurs menus plaisirs.

Il faut que l'argent pris sur l'industrie du tabac étranger retourne à l'industrie du tabac canadien.

Tous ceux qui ont étudié notre sol, notre tabac et notre climat sont convaincus qu'avec des soins et une culture intelligente le Canada peut produire un tabac équivalent en qualité à celui du Kentucky et de la Caroline qui étaient jusqu'à ces dernières années exclusivement employés pour la fabrication canadienne.

Ce n'est pas faire du tort à notre produit canadien que de dire qu'il n'est pas actuellement à la hauteur de ces produits, qui depuis de longues années sont l'objet d'une culture raisonnée et scientifique.

Mais, certainement nous pouvons arriver à les égaler si on s'en donne la peine et si l'on facilite au cultivateur le moyen d'améliorer sa culture.

Les $1,151,354 perçus par le gouvernement sur les fumeurs devraient être employés à créer une industrie de production irréprochable. Ce qu'il faut, ce sont d'abord des études et des analyses chimiques de nos divers terrains, des engrais qui y conviennent, des plants et des graines qui réussissent mieux, suivant la composition géologique du sol.

Il faudrait faire étudier les climats et les zones pour déterminer les endroits propices à une culture profitable; il faudrait avoir des professeurs et des experts pour enseigner la culture rationnelle et les soins à donner au tabac; il faudrait encourager l'érection de séchoirs élevés suivant les méthodes acquises; il faudrait enseigner le triage et l'empaquetage. Il faudrait répandre des livres dans les campagnes et dans les écoles.

En un mot, il faudrait, avec cet argent, faire pour le tabac ce que l'on a fait pour l'industrie du fromage et du beurre.

Et dans ce cas, on a un avantage: il fallait puiser dans le trésor pour équiper les beurreries et les fromageries. Ici ce serait l'industrie elle-même qui ferait les frais de sa propre amélioration.

Voilà ce que n'a pas fait le gouvernement et ce qu'il y avait à faire.

Dans les conditions actuelles, les cultivateurs sont encouragés imprudemment à cultiver et à produire en quantité excessive un article

inférieure dont le prix baissera en proportion de l'encombrement du marché.

Un accroissement d'emploi comme celui qui tient à la raréfaction administrative d'un article ne peut pas être stable et est forcément précaire; pour qu'un article jouisse d'un accroissement de popularité ou d'une élévation de prix durable il faut qu'il les doive à son propre mérite.

Les perspectives ouvertes à l'industrie canadienne de la culture du tabac sont immenses, le jour où nous produirons l'article demandé réellement dans les manufactures et non celui qu'on leur impose.

La Belgique et l'Allemagne importent des États-Unis pour leur fabrication des quantités considérables de tabac dont nous pouvons produire au Canada l'équivalent en réformant d'une façon sage notre mode de culture et la nature de notre production. Supposons que nous en arrivions là; que par suite de l'emploi sage des fonds provenant des droits sur le tabac étranger nous puissions pénétrer dans ces immenses marchés, croit-on que les ouvriers, les marins, le public en général, ne seraient pas amplement récompensés et dédommagés des sacrifices qu'ils s'imposent aujourd'hui?

Mais on n'arrivera pas à cela en faisant comme nos ministres actuels, en serrant le produit de la taxe et en disant au cultivateur de continuer à cultiver son tabac à l'ancienne méthode, en proclamant que tout va bien puisque la taxe rapporte $1,151,354 et qu'on a cultivé cette année deux fois plus de tabac que l'année dernière. Ceci dans trois ou quatre ans créera une réserve de tabac telle qu'on assistera, s'il n'y a pas de changement introduit, à une dégringolade ruineuse du prix du tabac.

Voilà ce que préparent les libéraux; ils épuisent le consommateur; ils entrainent le producteur de tabac dans une voie fausse et peut-être ruineuse et en attendant ils banquettent avec le million qu'ils arrachent au fumeur sans profit pour le cultivateur.

Le principe que prêchent dans ceci les conservateurs c'est que l'argent pris à l'industrie du tabac sous forme de taxe, doit revenir intégralement à l'industrie du tabac sous forme de protection.

C'est notre politique et elle aura l'appui de tous les producteurs intelligents et soucieux de leur intérêt.

---

## Supprimez l'Accise.

Le gouvernement qui se plaint d'être critiqué par les consommateurs d'avoir causé une hausse dans la vente des tabacs manufacturés aurait un mode bien simple de permettre aux manufacturiers de revenir à l'ancien état de choses et de livrer au public les mêmes quantités de tabac pour le même prix. En effet le gouvernement a laissé subsister on ne sait pourquoi un droit d'accise de cinq cents la livre sur le tabac canadien.

On calcule pour cette année qu'il se cultive 3,000,000 de livres de tabac canadien.

Le droit d'accise de 5 cents sur cette quantité représente $150,000, une bien faible pitance pour un gouvernement qui compte les surplus par millions.

Qu'est-ce que c'est ces 150,000 piastres quand le revenu déborde des coffres publics?

Que Sir W. Laurier se rappelle donc un peu ses déclarations de 1883, qu'il supprime ce droit d'accise sur le tabac canadien, que la culture comme l'utilisation du produit national soit libre, voilà comment il satisfera à la fois le producteur et l'acheteur !

Pourquoi ces droits d'accise qui entravent l'industrie quand le gouvernement a déjà trop de revenus, qu'il ne sait pas quoi en faire?

Plus de droit d'accise sur le tabac canadien, *liberté absolue de la culture, de la vente et de la fabrication du produit national!*

Voilà ce que tout le monde demande.

Pourquoi les libéraux n'écoutent-ils pas le voeu de la population agricole de la province de Québec?

Pourquoi continuer à la pressurer?

Pourquoi ne pas lui donner la protection raissonnée et rationnelle à laquelle elle a droit?